



« Il faut des années pour construire une réputation, et une seconde pour la ruiner. La confiance en notre entreprise donne envie aux clients d’acheter nos produits, aux détaillants de les proposer à la vente, aux (co-)fabricants de les produire, aux investisseurs de sélectionner nos actions et à nos talentueux collaborateurs de rejoindre notre communauté Lotus. Nous ne pouvons pas mettre en péril la réussite à long terme de notre entreprise parce que quelqu’un ne respecte pas notre façon de faire.

Les six principes exposés dans ce Code ne vous surprendront pas. Toutes les personnes travaillant pour cette entreprise sont sélectionnées sur la base de nos valeurs TOP : Team spirit (esprit d’équipe), Open dialogue (dialogue ouvert) et Passion, et nous avons confiance en chacune d’elle. Nous attendons de vous tous que vous agissiez comme il se doit. Toutefois, coucher ces valeurs sur le papier vous aidera dans votre réflexion quant à ce qui constitue un comportement professionnel éthique et conforme.

Lotus Bakeries s’engage à agir à tout moment avec intégrité, honnêteté et équité, en parfaite conformité avec les lois, règles et réglementations applicables. Par conséquent, nous vous demandons de vous familiariser avec les principes exposés ci-dessous. Et n’hésitez pas à nous faire part de vos questions ou inquiétudes ! »

Jan Boone, CEO

Qui et quoi ?

Qui ?

Tous les collaborateurs, travaillant à temps plein ou à temps partiel à tout niveau du Groupe Lotus Bakeries, y compris toutes les personnes travaillant pour le Groupe Lotus Bakeries¹ à titre indépendant, (ci-après appelés les « collaborateurs »), ont la responsabilité de faire preuve de discernement et de suivre les principes exposés dans le présent Code.

Chaque collaborateur recevra ce Code de conduite lors de son entrée en service chez Lotus Bakeries². Ce Code de conduite sera également annexé à tous les nouveaux contrats conclus avec des personnes travaillant à titre indépendant. Il sera demandé à chaque personne concernée de confirmer qu'elle a lu ce document et qu'elle accepte de le respecter, en retournant une version signée au responsable RH en charge de son dossier.



Quoi ?

Les six principes de ce Code présentent notre façon de conduire nos affaires et confirment notre engagement à adhérer à toutes les lois et réglementations applicables. Tous les collaborateurs de Lotus Bakeries sont tenus :

- **De connaître et d'appliquer ce Code**, ainsi que les lois et autres politiques qui se rapportent à leur fonction
- **De faire preuve de bon sens et de discernement** pour respecter l'esprit du Code pour les matières qui ne sont pas explicitement couvertes
- **De demander de l'aide** quand c'est nécessaire ou utile
- **De faire part de leurs préoccupations** et de signaler les violations potentielles ou avérées du Code

Lotus Bakeries interdit toutes représailles à l'encontre des personnes qui font part de leurs inquiétudes en toute bonne foi et s'engage à enquêter sur toutes les inquiétudes signalées. Lotus Bakeries prendra des mesures correctives si la situation le justifie. Le non-respect de ce Code, et par extension avec les principes énumérés dans le Code, qui peuvent être précisés dans une politique et/ou une éducation séparée, peut entraîner des mesures disciplinaires ou judiciaires.

¹ Toute référence à Lotus Bakeries englobe Lotus Bakeries S.A. et toutes les filiales sous son contrôle, et toute référence aux collaborateurs inclut également les consultants, sauf mention contraire.

² Ou, si la personne concernée travaille déjà pour l'entreprise à la date de prise d'effet du Code, par e-mail et via LotusLink.

PRINCIPE I : TRANSPARENCE

Communication claire et précise

Les clients, fournisseurs, consommateurs et partenaires commerciaux témoignent une grande confiance en nos marques et notre entreprise, et nous devons entretenir et protéger cette confiance. Tout ce que nous leur disons doit être clair et véridique. Cela s'applique aussi bien aux informations affichées sur nos étiquettes de produit qu'à celles diffusées dans les publicités ou via tout autre moyen de communication. La société s'inquiète, à juste titre, du rôle joué par le marketing dans les choix alimentaires des gens. Il est crucial de s'abstenir de toute pratique non conforme, déloyale, trompeuse ou mensongère. Nos produits doivent en tout temps être décrits avec fidélité, précision et transparence, le cas échéant en se basant sur des informations factuelles et nutritionnelles pertinentes.

Qualité exceptionnelle et sécurité alimentaire sur toute la ligne

Nous travaillons pour fournir chaque jour des produits et processus de haute qualité, et pour ce faire nous investissons fortement dans la recherche. Nous nous améliorons en permanence grâce aux connaissances acquises à partir des mesures de performance réalisées et des retours des consommateurs et des clients. Cette quête constante de produits et processus alimentaires de haute qualité et sûrs fait en outre l'objet d'audits externes et internes.

Pour maintenir le niveau de qualité requis, Lotus Bakeries doit pouvoir compter sur des collaborateurs compétents qui appliquent les valeurs de l'entreprise (valeurs TOP) et vaquent à leurs occupations avec diligence, assurance et efficacité.

Une communication ouverte et une parfaite transparence sont essentielles et Lotus Bakeries encourage ses collaborateurs à faire part de leurs inquiétudes en matière de sécurité des produits, d'intégrité, de qualité et de légalité à leur superviseur ou au responsable de la conformité.

PRINCIPE II : RESPECT DES PERSONNES

Un environnement de travail sûr et une conduite professionnelle intègre

Lotus Bakeries ambitionne de créer un milieu de travail où les gens sont traités de manière équitable au sein d'un environnement de travail sain et sûr, permettant à tout un chacun d'atteindre son plein potentiel. Les mêmes principes s'appliquent aux interactions avec des parties prenantes de Lotus Bakeries.

À cet effet, veuillez :

- **Respecter la dignité et les droits humains** de vos collègues et de toutes les autres personnes avec qui vous êtes susceptible d'entrer en contact dans le cadre de votre travail
- **Valoriser la diversité** parmi les personnes avec qui vous travaillez. La diversité concerne de nombreuses dimensions (origine ethnique, sexe, âge, opinions politiques, formation...) et chacun de ses aspects fait que toute personne est unique ;
- **Traiter les personnes avec dignité, honnêteté, équité et respect** et vous abstenir de toute forme de discrimination, harcèlement, agression verbale ou physique
- **Vous conformer aux procédures et instructions de santé et de sécurité** s'appliquant à votre travail et vous assurer que les personnes avec qui vous travaillez (y compris les entrepreneurs et visiteurs) connaissent les procédures de santé et de sécurité
- **Respecter les lois et réglementations en matière d'emploi sur le lieu de travail**, par ex. :
 - Le travail doit s'effectuer sur une base volontaire et sur la base de conditions de travail documentées
 - Tous les travailleurs ont un âge approprié. Le travail des enfants (tel que défini par les normes internationales) n'est accepté en aucun cas
 - Tous les travailleurs perçoivent un salaire décent, conforme à la législation applicable et aux normes en vigueur dans le secteur
 - Les horaires de travail de tous les travailleurs sont raisonnables, conformes à la législation applicable et aux normes en vigueur dans le secteur
 - Tous les travailleurs disposent de la liberté d'association et du droit de négociation collective
 - Tous les travailleurs doivent avoir accès à des procédures et voies de recours équitables pour résoudre les difficultés rencontrées sur le lieu de travail



Respect des données à caractère personnel

Toutes les informations concernant des personnes, telles que des collaborateurs et clients de Lotus Bakeries, sont traitées avec respect et conformément aux lois et réglementations applicables en matière de respect de la vie privée, qui ont été mises en œuvre au moyen du [manuel RGPD de Lotus Bakeries](#). Tous les collaborateurs doivent prendre connaissance du manuel et de la fiche sur ce sujet et, si nécessaire, suivre les formations pertinentes demandées par leur responsable.

PRINCIPE III : COMMERCE ÉQUITABLE ET CONFORME AUX RÈGLES

Concurrence loyale

Lotus Bakeries croit à la valeur et aux avantages d'un marché libre. Par conséquent, nous menons nos affaires en conformité avec les lois applicables en matière d'ententes et de concurrence. Lotus Bakeries croit que la concurrence loyale encourage l'entreprise et l'efficacité, crée un choix plus large pour les consommateurs et débouche sur un rapport qualité/prix optimal.



Aussi, il convient de ne jamais conclure d'accord ou d'arrangement avec un concurrent en vue de fixer les prix, de se répartir des territoires ou des clients, d'empêcher une autre entreprise d'entrer sur le marché, de refuser de traiter avec des clients ou fournisseurs pour des motifs illégitimes ou de boycotter une autre société. La concurrence loyale s'applique également dans vos relations avec des clients ou des distributeurs.

Commerce international conforme aux règles

Nos produits sont consommés et appréciés dans de nombreux pays aux quatre coins du monde. Lotus Bakeries s'engage à suivre les lois et réglementations en vigueur en matière d'importations et d'exportations lors du transfert de produits à l'échelle internationale. De plus, aucun commerce non autorisé n'est réalisé avec des pays ou des tierces parties dans la mesure où cela enfreindrait des embargos commerciaux ou des sanctions économiques.

Pas de délit d'initié

Les informations privilégiées sont les informations relatives à Lotus Bakeries (et à ses filiales) qui ne sont pas accessibles au public, qui sont suffisamment précises et certaines et qui, si elles étaient divulguées au public, pourraient avoir une incidence significative sur le cours des actions Lotus Bakeries. Les personnes en possession d'informations privilégiées ne sont pas autorisées à vendre ou acheter des titres Lotus Bakeries.

PRINCIPE IV : LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Conflits d'intérêts

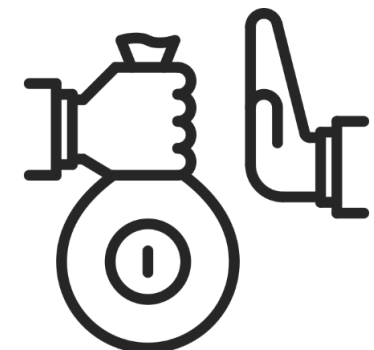
Les collaborateurs sont censés agir dans le meilleur intérêt de Lotus Bakeries et ont la responsabilité de mentionner tout conflit d'intérêts potentiel à leur responsable. Un conflit d'intérêts se produit lorsque les intérêts personnels d'un collaborateur ou d'une tierce partie avec laquelle un collaborateur a une relation entrent en concurrence avec les intérêts de Lotus Bakeries. Pour éviter tout conflit d'intérêts, chaque personne doit en tout état de cause s'assurer de :

- Ne pas exploiter sa capacité professionnelle au profit de son propre avantage personnel ;
- Ne pas détourner d'opportunités commerciales potentielles qui sont, ou pourraient être, intéressantes pour Lotus Bakeries.

Lutte contre la fraude et la corruption

Lotus Bakeries applique la tolérance zéro face à la fraude et à la corruption : nous nous engageons à ne pas offrir, payer, chercher ou accepter de paiement, de cadeau ou d'autre faveur (par ex. promesse d'emploi, voyage, dons à des organisations caritatives) pour influencer indûment un processus commercial.

Lotus Bakeries accepte et offre des cadeaux et invitations uniquement au titre de courtoisie d'affaires habituelle, c'est-à-dire qu'ils doivent être occasionnels, toujours appropriés (par ex.



articles aux couleurs de la marque, ou cadeaux ou divertissements à prix modique) et ne peuvent pas influencer les décisions commerciales. Si vous vous retrouvez dans une situation où vous ne pouvez pas refuser un cadeau dont vous craignez qu'il puisse être excessif (parce que vous pensez qu'un refus serait perçu comme une offense par le donateur ou parce qu'il est offert devant un grand nombre de personnes), il convient de l'accepter mais d'informer immédiatement le responsable de la conformité.

Enregistrements, rapports et comptabilité précis

Toutes les transactions et tous les accords commerciaux doivent se faire de façon transparente et sont enregistrés de manière précise, complète et rapide. Les collaborateurs doivent s'assurer de :

- Ne jamais falsifier, cacher ou créer des informations trompeuses dont ils sont responsables
- N'exécuter et n'enregistrer que les transactions qu'ils sont autorisés à traiter et qui sont basées sur une documentation valide
- Tenir compte de toutes les lois applicables ainsi que des normes et réglementations internes et externes en matière de reporting

PRINCIPE V : PROTECTION DES INFORMATIONS

Nos informations confidentielles

Les informations confidentielles peuvent concerner quasiment tous les aspects de la société que les personnes extérieures ne connaissent pas. On peut considérer que toute information est confidentielle sauf si elle est connue du grand public, ou accessible au grand public. Cela inclut les secrets industriels, les stratégies et les plans marketing, les informations sur les consommateurs, les prix, les idées novatrices des départements R&D/ingénierie/production, les recettes de produits, les bases de données, les informations salariales, les informations financières non publiées et toutes les autres données qui sont secrètes et ont une valeur commerciale. De plus, toutes les informations, connaissances et données acquises ou traitées par des collaborateurs du fait de leur fonction appartiennent au Groupe Lotus Bakeries.



Les informations confidentielles sont un atout commercial très précieux pour notre entreprise. Lotus Bakeries s'engage à protéger et sauvegarder nos informations confidentielles et attend de ses collaborateurs qu'ils ne dévoilent pas d'informations confidentielles, si ce n'est à d'autres collaborateurs ou tierces parties autorisées qui en ont réellement besoin dans le cadre de leur fonction et avec qui des accords de confidentialité ont été conclus.

L'émergence du « poste de travail numérique » soulève de nouveaux défis. Tous les collaborateurs doivent prendre connaissance des directives fournies par le département informatique pour éviter toute forme de piratage des systèmes Lotus Bakeries.

Les obligations exposées dans cette section se prolongent au terme de la relation de travail.

Informations de tierces parties

Si des tierces parties (fournisseurs, co-fabricants, clients, etc.) partagent des informations confidentielles avec Lotus Bakeries, ces informations seront traitées avec le même soin que les informations confidentielles propres de Lotus Bakeries.

PRINCIPE VI : RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT ET APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Respect de l'environnement

En premier lieu, il est essentiel d'obtenir et de documenter tous les permis, licences et immatriculations environnementaux nécessaires.



Gestion soigneuse

Notre objectif est de rendre les produits Lotus Bakeries de plus en plus durables. Cette ambition va bien au-delà du seul processus de production. Une grande attention est accordée à l'environnement, que nous traitons avec soin et respect. Lotus Bakeries surveille de près l'impact de ses activités sur l'environnement et s'efforce en permanence de réduire son empreinte écologique :

- Réduction et prévention des déchets par le biais de l'optimisation des processus de production et d'une utilisation efficace des ingrédients
- Choix délibérés concernant les emballages
- Réduction de la consommation énergétique et des émissions

Lotus Bakeries attend de tous ses collaborateurs qu'ils contribuent à cet objectif. Chaque petit pas, par exemple pour réduire les déchets ou minimiser la consommation énergétique, est un pas dans la bonne direction.

Approvisionnement responsable

L'approvisionnement durable et responsable des ingrédients est un aspect essentiel de notre activité. Lors de la conclusion d'un contrat³ avec un fournisseur⁴, nos collaborateurs doivent préciser clairement que les fournisseurs doivent respecter les principes de conduite des affaires des fournisseurs joints en annexe I. L'engagement du fournisseur peut être notifié par simple signature des principes de conduite des affaires des fournisseurs ou intégré au contrat. Lotus Bakeries tiendra un registre adéquat des fournisseurs directs pour être en mesure de retracer les volumes jusqu'aux sites fournisseurs, et attend de ses fournisseurs qu'ils fassent de même.

³ Il est également conseillé de faire signer les principes de conduite des affaires des fournisseurs par les autres fournisseurs, avec lesquels aucun contrat n'est formellement conclu.

⁴ Aux fins de ce Code, le terme « fournisseur » renvoie aux fournisseurs d'emballages, de matières premières, d'équipements ou de produits finis.



COORDONNÉES

Si vous souhaitez faire part d'une inquiétude ou signaler une violation du Code, commencez par contacter votre responsable. Vous pouvez également vous connecter à la ligne de dénonciation de Lotus Bakeries, qui est mise à votre disposition pour signaler des problèmes de manière confidentielle.

La ligne de dénonciation de Lotus Bakeries est disponible sur notre site web : <https://www.lotusbakeries.com/governance-practices-and-policies>.

Vous trouverez de plus amples informations dans notre politique de dénonciation.

ANNEXE : PRINCIPES DE CONDUITE DES AFFAIRES DES FOURNISSEURS

En devenant fournisseur de Lotus Bakeries, vous vous engagez à respecter ces principes de conduite des affaires des fournisseurs.

1. Opérations commerciales légales et intègres

Le fournisseur confirme qu'il respecte toutes les lois et réglementations applicables à son activité, y compris mais sans s'y limiter les dix principes du pacte mondial des Nations Unies, la déclaration universelle des droits de l'homme et la déclaration de l'organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Cela inclut :

- Le respect de la dignité et des droits de l'homme
- Le traitement des personnes avec dignité, honnêteté, équité et respect
- L'abstention de toute forme de discrimination, harcèlement, agression verbale ou physique
- La mise en œuvre de procédures de santé et de sécurité exhaustives
- Le respect des lois et réglementations relatives à l'emploi sur le lieu de travail, par ex. :
 - Le travail doit s'effectuer sur une base volontaire et sur la base de conditions de travail documentées
 - Tous les travailleurs ont un âge approprié. Le droit des enfants à l'enfance et à l'éducation doit être respecté à tout moment et le travail des enfants (tel qu'il est défini par les normes de l'OIT sur le travail des enfants) n'est en aucun cas accepté
 - Tous les travailleurs perçoivent un salaire décent, conforme à la législation applicable et aux normes en vigueur dans le secteur
 - Les horaires de travail de tous les travailleurs sont raisonnables, conformes à la législation applicable et aux normes en vigueur dans le secteur
 - Tous les travailleurs disposent de la liberté d'association et du droit de négociation collective
 - Tous les travailleurs doivent avoir accès à des procédures et voies de recours équitables pour résoudre les difficultés rencontrées sur le lieu de travail

2. Conduite professionnelle équitable et intègre

Le fournisseur s'engage à mener ses affaires de manière équitable et intègre, ce qui inclut, sans s'y limiter :

- De se conformer aux lois pertinentes sur les ententes et la concurrence
- D'avoir recours à des mécanismes de tarification équitables et transparents et à d'autres dispositions contractuelles vis-à-vis des fournisseurs

- D'appliquer une tolérance zéro face à la fraude et la corruption : le fournisseur s'engage à ne pas offrir, payer, chercher ou accepter de paiement, de cadeau ou d'autre faveur (par ex. promesse d'emploi, dons à des organisations caritatives) pour influencer indûment un processus commercial
- De protéger les informations confidentielles de Lotus Bakeries (par ex. secrets industriels, stratégies et plans marketing, innovations, recettes, informations financières non publiées, autres données qui sont secrètes et ont une valeur commerciale) conformément aux dispositions légales et contractuelles et au moins avec le même soin qu'il traiterait ses propres informations confidentielles
- De ne pas faciliter ou soutenir la contrefaçon, la contrebande ou d'autres infractions de ce genre, comme le blanchiment d'argent

3. Respect de l'environnement

Le fournisseur veille à obtenir et documenter tous les permis, licences et immatriculations environnementaux nécessaires. Le fournisseur mettra en outre en place un système, adapté à sa taille et à ses activités, pour gérer, mesurer, évaluer et contrôler les aspects environnementaux de ses activités, y compris mais sans s'y limiter :

- Des processus destinés à réduire les déchets, diminuer la consommation énergétique, minimiser les émissions et éviter la pollution
- Préservation de la biodiversité, y compris la faune et la flore menacées (pas de déforestation) et attention accordée à la conservation des sols
- Respect des ressources d'eau et assurance d'un traitement approprié des eaux (usées)
- Absence d'utilisation de produits illicites et minimisation de l'utilisation de pesticides et d'autres produits chimiques légalement autorisés

4. Traçabilité

Le fournisseur conserve un registre adéquat des fournisseurs directs et est capable de retracer les volumes jusqu'au site fournisseur ; il imposera la même obligation à ses propres fournisseurs pour que les produits puissent être tracés jusqu'à la source.

5. De plus

Nous attendons de tous nos fournisseurs qu'ils appliquent les principes de conduite des affaires des fournisseurs et en informent leurs collaborateurs, agents et sous-traitants de manière diligente et transparente, en tenant compte toutefois de leur propre structure et de leurs moyens. Le fournisseur s'assurera qu'une documentation appropriée est en place afin que Lotus Bakeries puisse vérifier le respect de ces principes de conduite des affaires des fournisseurs. Lotus Bakeries attend de ses fournisseurs qu'ils prennent toutes les mesures d'atténuation requises en cas d'identification de tout manquement à ces principes.



Si vous avez des questions ou souhaitez faire part d'une inquiétude à propos des principes de conduite des affaires des fournisseurs, dites-le ! Contactez votre représentant commercial chez Lotus Bakeries et discutez ouvertement du point qui vous préoccupe, en toute transparence.

Je soussigné(e), représentant valablement le fournisseur, confirme par la présente que j'ai pris connaissance et que j'accepte les principes de conduite des affaires des fournisseurs

Signature _____

Nom _____

Fonction _____

Nom de la société _____